



Le mot du Président

Ashwani Singh



Chers voisins, Chers amis de la Résidence Apollo,

En cette drôle de période dont on ne voit pas la fin, nous n'avons malheureusement pas pu réaliser le programme mentionné dans les mails qui vous avaient été adressés peu avant le confinement. Nous espérons alors, pour la première moitié de l'année, publier un journal « Apollo Infos » en mars, tenir l'assemblée générale en avril en présence d'un invité en la clôturant par le traditionnel apéritif dînatoire, organiser une journée de pétanque « familiale » en mai et, enfin, tenir un stand fin juin à la fête des écoles. Nous sommes les premiers à en être déçus, mais soyez assurés que la volonté et le cœur y étaient !

Souhaitant toutefois maintenir le contact avec vous, votre comité a décidé d'organiser une journée pétanque « familiale » en septembre, de publier un journal « Apollo Infos » en octobre, de tenir une assemblée générale « par voie de circulaire » et de participer - si possible - à Thô-Noël le samedi 12 décembre¹.

Ce numéro commence par un rappel des dernières activités de 2019 en page 2, puis enchaîne en page 3 avec des photos de la journée pétanque de septembre dernier, accompagnées d'un article rédigé par un de nos boulistes émérite ayant en outre la plume facile.

Concernant cette assemblée générale 2020, exceptionnellement tenue « par voie de circulaire », le présent

¹ La Commune souhaite maintenir cette manifestation qui aurait lieu, le cas échéant, sous une forme très différente ; il n'est toutefois pas certain qu'elle puisse être maintenue ; si oui, nous attendons d'en savoir plus avant de décider d'y participer ou non.

numéro d'« Apollo Infos » liste les points statutaires de l'ordre du jour. Le vote se fera par mail (voir page 4).

Vous l'avez peut-être lu dans la presse, mais les propriétaires d'appartements et de villas pourraient prochainement subir de fortes augmentations d'impôt, auxquelles il s'agira bien entendu de s'opposer en temps utile. Des explications figurent en page 6².

Dans le numéro d'octobre 2019 d'Apollo Infos, mention avait déjà été faite des efforts visant à améliorer notre performance énergétique. Or, de nouvelles directives sont en cours d'élaboration par l'Office cantonal de l'énergie, dont les importantes implications pour nous sont commentées en pages 6 et 7.

Comment a-t-on vécu le confinement à Apollo ? Une habitante en témoigne, page 5.



La cabine SIG devant le 20 Adrien-Jeandin, recouverte d'une fresque représentant la petite faune, pour le plus grand bonheur des habitants.

Qui sait quand nous pourrions enfin revivre normalement, se serrer la main, s'embrasser, se faire la bise et partager un apéritif dînatoire avec 30 à 50 personnes ? Faudra-t-il attendre que nous soyons tous vaccinés, peut-être pas avant fin 2021 ? Ou que le virus mute, s'épuise et disparaisse de lui-même ? Certains affirment que nous vivrons encore longtemps avec le masque, le gel, les gestes barrière et les restrictions. D'autres vont même plus loin pour dire que « plus rien ne sera jamais comme avant ». La

vérité, c'est que pour le moment, on n'en sait rien.

Au moment où je vous adresse ces lignes, j'ignore donc quand l'ARA pourra à renouer avec ses activités traditionnelles : le plus vite possible bien sûr, nous l'espérons tous. D'ici-là, maintenons le contact par Facebook et/ou WhatsApp (voir page 5), soyez prudents et...prenez soin de vous !

² Votre président est membre de la commission « énergie et environnement » de la Chambre de commerce et d'industrie (CCIG), ainsi que du comité du Groupement des propriétaires d'appartement (GPA) et de la Chambre genevoise immobilière et a, à ce titre, connaissance de certaines informations en avant-première.

Deux manifestations de l'ARA se sont déroulées fin 2019, après la sortie du numéro précédent d'Apollo Infos.

Soirée du 20 novembre 2019 consacrée à la circulation

Tenue en présence du Maire Monsieur Philippe DE-CREY, c'était l'occasion de faire le point sur les travaux en cours pour la mise à sens-unique de la route de Jussy (sur le tronçon entre la Station BP de Chêne-Bourg et le carrefour avec l'avenue Tronchet) et du chemin de la Mousse, aménagements qui, du moins en théorie dans l'attente et l'espoir que cela se confirme en pratique, devraient indirectement induire un allègement du trafic sur les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin. Trois futurs projets nous concernant directement ont également été évoqués : l'accès direct à la route de Malagnou et la Route Blanche par le chemin de Floraire ; la mise à 30 km/h de l'avenue Adrien-Jeandin et l'interdiction aux poids-lourds ; un « espace rue » à la rue de Genève. Le dossier présenté à cette occasion peut être téléchargé à l'adresse www.apexserv.com/ARA/Documents/Traffic_20.11.2019.pdf. Ces sujets ont également été évoqués dans le numéro d'octobre 2019 d'« Apollo Infos », téléchargeable à l'adresse www.apexserv.com/ARA/Documents/gazette_16.pdf



L'espoir reste bien sûr d'en finir avec ça...

Les travaux sur la route de Jussy, l'avenue Tronchet et le chemin de la Mousse, ainsi que sur les différents carrefours entre ces voies en passe d'être équipés de feux dits « intelligents », devraient être terminés en juin 2021. Avant d'entreprendre d'autres travaux, on souhaite d'abord de mesurer l'impact de ces aménagements, notamment sur le report de trafic des avenues Tronchet et Jeandin sur l'avenue François-Jacquier et la route de Jussy, que nous appelons de nos vœux. La mise en bidirectionnel du chemin de Floraire sera étudiée ultérieurement dans le cadre d'un futur Plan localisé de quartier (« PLQ ») portant sur la zone située entre le chemin de Floraire, l'avenue Petit-Senn et la route Blanche.

Une bonne nouvelle concernant le projet d'aménagement de la rue de Genève en « espace rue » : il figure doré-

navant parmi les projets prioritaires de la région transfrontalière ; il devrait bénéficier de financements de la Confédération et du Canton ; il est assuré du soutien du Conseil administratif et d'une large majorité du Conseil municipal ; ce dossier devrait donc avancer.

ThôNoël, 14 décembre 2019

Le 14 décembre, l'ARA a tenu son traditionnel stand servant vin chaud, tartes et gâteaux confectionnés par les habitants. Une fois de plus, les 20 litres de vin chaud ont été intégralement vendus et nous avons, une fois de plus, recueilli près de CHF 500 net en faveur de l'association choisie par la commune, en l'occurrence cette année « 3ChêneAccueil ».

Cette association d'habitants cherche à tisser des liens fraternels avec les requérants d'asile des Trois-Chêne, notamment en organisant des rencontres sportives.



Le père Noël nous fait chaque année l'honneur de nous rendre visite sur notre stand.



Merci à nos bénévoles non-membres du comité de l'ARA, Brigitte, Françoise, Karin, Mirsada, Pius, Sara...pour leur pâtisseries et/ou leur aide sur le stand.

La pétanque

Constance aux Apollos

John Goetelen

18 Adrien-Jeandin



J'avais 13 ans quand une de mes tantes m'a emmené une semaine en vacances à Cannes. Ce premier voyage vers la Provence a été suivi par beaucoup d'autres, mais était unique. En effet j'ai découvert Henri Salvador, joueur de talent dont le rire s'élevait habituellement dès la fin de l'après-midi sur une place où nous allions manger le soir.

Il assurait le spectacle à lui seul, et c'était un vrai bonheur. Mais aussi, il jouait très bien et donnait envie de taquiner les boules. Dans mes voyages ultérieurs, j'ai toujours pris du temps pour regarder les joueurs sur les places de village. C'était une sorte de rituel. Puis je me suis acheté un premier jeu. Je jouais avec des amis, sans pourtant m'inscrire dans un club. Je n'avais pas assez d'ambition bouliste. Je savais gagner un point, mais ne me voyais pas capable de réussir, par exemple de « tirer » une boule de loin pour la chasser.

Quand j'ai repris la pétanque de manière plus assidue, ici aux Apollos, sur notre terrain privé, je me suis donné un défi : réussir les tirs, pas seulement des points. Je suis encore loin du compte mais je progresse. J'apprends beaucoup des autres joueurs présents. Nous avons plaisir à jouer, quand nous ne faisons pas du Pagnol ! J'ai appris des gestes techniques, amélioré ma concentration et ma constance. Car la pétanque est un sport-jeu exigeant. L'à-peu-près n'est pas de mise. Il faut être précis, régulier, s'adapter au terrain, évaluer correctement les distances.

Ensuite, il faut développer une bonne confiance en soi. Au moment de prendre place dans le rond, en armant notre bras et fixant notre regard sur le but, on est seul. Tout repose sur notre geste et notre compétence. À chaque boule. Parfois, quand je lance ma boule et que j'entends le claquement sec et agréable du métal sur le métal, c'est que j'ai réussi le tir. Alors je me sens aussi fier que Salvador quand il faisait les beaux soirs de la Côte d'Azur !

Mais cela ne suffit pas. Il faut recommencer, réussir encore, avec constance : Constance, quel joli mot, un peu oublié, un peu ringard presque, mais quelle satisfaction formidable de réussir un point ou un tir plusieurs fois de suite. Avec Constance !

Quelques photos de la journée de pétanque « familiale » du 5 septembre, agrémentée de sangria et de grillades.



Constance est aussi une belle fée qui inspire les joueurs ; certains l'auraient vue - c'est très rare - mais on sent toujours sa présence bénéfique autour de notre terrain de boules. Ndlr.



Notre terrain de boules est réservé aux habitants. Les non-résidents y sont tolérés, voire bienvenus, mais uniquement dans la mesure où il s'agit d'amis des résidents, accompagnés de ceux-ci et sous la responsabilité. Tout comportement irrespectueux, comme il y en a malheureusement eu, entraîne automatiquement l'exclusion.

Une assemblée générale pas comme les autres

Pour l'assemblée générale 2020 portant sur les comptes de l'année 2019, vous êtes invités à vous prononcer par « oui », « non » ou « abstention » aux points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour par mail à l'adresse ago-ara-2020@apexserv.com, dans les deux semaines dès la distribution du présent journal dans votre boîte aux lettres.

Sont membres de droit de l'ARA : les copropriétaires, qu'ils habitent ou non la résidence, ainsi que les habitants, qu'ils soient copropriétaires ou locataires.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2019

Celui-ci peut être consulté et téléchargé à l'adresse apexserv.com/ARA/Documents/PV-AGO_2019.pdf, avec remerciements à son auteure, Madame Elizabeth SOMMARO.

2. Comptes 2019

Le compte d'exploitation et le bilan sont résumés dans les tableaux ci-dessous. Les comptes détaillés peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse apexserv.com/ARA/Documents/Comptes-2019.pdf.

Association Résidence Apollo	
Comptes 2019	
Compte d'exploitation	
Recettes	
Dons	608.00
Sponsors et annonceurs	400.00
Recette brute "Fête des écoles"	860.00
Total	1,868.00
Dépenses	
Achats assemblée générale juin	89.45
Achats et débours "Fête des écoles"	558.65
Achats soirée de novembre	420.35
Apollo Infos	293.35
Apéritifs janvier, ThôNoël et Escalade	258.50
Frais compte postal	90.00
Total	1,710.30
Excédent (- ou déficit) de l'exercice	157.70

Avec peu de recettes en 2020, il faudra peut-être puiser dans les réserves, heureusement suffisantes. Les dons, plus que jamais les bienvenus, peuvent être versés sur le compte de l'Association Résidence Apollo, PostFinance, IBAN CH17 0900 0000 1447 5740 2. Merci d'avance !

Bilan au 31.12.2019	
Actif	
Compte postal	1,028.70
Créance d'un membre envers l'association	2.65
Facture en attente d'encaissement	100.00
Total de l'actif	1,131.35
Passif	
Avoirs des membres	1,131.35
Total du passif	1,131.35

3. Rapport du contrôleur aux comptes

Le rapport de Madame Brigitte CHOLLET, vérificatrice, peut être consulté et téléchargé à l'adresse apexserv.com/ARA/Documents/verif-comptes-2019.pdf

4. Elections statutaires

Madame Elizabeth SOMMARO, membre du comité depuis 2010, ne se représente plus. Un grand merci à elle pour son engagement tout au long de ces années. Se représentent : Messieurs Fabrice COLETTA, Marc LABHART et Ashwani SINGH, rejoints par Madame Mirsada DETTWILER et Monsieur Nicolas KALOUDIS. Madame Brigitte CHOLLET accepte de se représenter en tant que vérificatrice des comptes. Nous vous proposons de les élire en bloc.

5. Budget 2020

Association Résidence Apollo	
Proposition de budget 2020	
Recettes	
Dons	15.00
Sponsors, annonceurs, partenaires	500.00
Vente saucisses pétanque	70.00
Total	585.00
Dépenses	
Achats journée pétanque	80.00
Gazettes Apollo Infos	150.00
Participation Thônoël	200.00
Marmite de l'Escalade des élus	100.00
Frais bancaires Postfinance	90.00
Total	620.00
Gains (- pertes)	-35.00

Ce budget comprend les dépenses à ce jour et prévoit en outre la prise en charge des achats pour ThôNoël ainsi que pour la marmite de l'Escalade des élus (administrateurs et membres des conseils des PPE 8, 12, 14, 16 et 18 Adrien-Jeandin) ; selon l'évolution de la situation sanitaire, il n'est pas certain que ces manifestations aient lieu.

Confinement : une habitante dit merci !

En tant qu'habitante qui a vécu le confinement à Apollo, j'aimerais exprimer ma reconnaissance et mes remerciements au personnel de la Mairie de Thônex pour leur lettre datée de mars 2020. Il s'agit du « Plan de solidarité communal COVID-19 » qui m'a été adressé avec les dates et les heures d'ouverture du service à domicile qui comprenait : « livraison de courses et médicaments, sortir le chien, apporter des repas à domicile ou prendre de vos nouvelles ». Ils m'ont attribué un numéro d'identification et communiqué le numéro de téléphone de la hotline gratuite à contacter pour toute question concernant le coronavirus. La lettre était signée par Monsieur Philippe DECREY, conseiller administratif délégué aux affaires sociales. Je n'ai pas profité de ce service car je n'en ai heureusement pas eu besoin, mais j'étais très, très rassurée de savoir que si j'avais eu besoin d'aide, elle était à portée de main. Merci encore à la Mairie de Thônex pour ce beau geste et cette offre aimable et généreuse.

Merci à la Mairie aussi pour l'aménagement des espaces publics : les arrangements de fleurs donnaient un sentiment de continuité et étaient d'une beauté sereine.

Un grand merci également à notre concierge pour tout le travail qu'il a accompli pendant la pandémie COVID-19. Monsieur Fabrice BRIGUET était disponible pour assurer le bon fonctionnement des services auxquels nous sommes habitués, par ex. la propreté des espaces sous les immeubles, du parking, du garage et du parc. La publication en temps utile des avis indiquant les heures légèrement modifiées de la levée du papier, du verre et d'autres gros objets a également été très appréciée. C'était vraiment un réconfort de l'avoir autour de nous et il nous a garanti une stabilité indispensable pendant les trois mois difficiles du confinement.

Enfin un grand merci à Monsieur Shemi ARIFI, chargé du nettoyage de l'intérieur des bâtiments et qui désinfecte quotidiennement les portes, les poignées, les boutons d'ascenseur et les murs intérieurs avec le plus grand soin. Ce travail a permis d'assurer, aux 8, 12, 14, 16 et 18 Adrien-Jeandin, une bonne hygiène des parties communes (hall, paliers, ascenseur), contribuant ainsi à réduire le niveau d'anxiété des résidents lors de l'entrée ou la sortie de chez eux.

Messieurs BRIGUET et ARIFI ont œuvré au quotidien pendant toute cette période de confinement alors qu'ils avaient aussi une famille à qui penser et à protéger. Je rends hommage à leur fidélité et leur dévouement.

Elizabeth Sommaro, 8, Adrien-Jeandin

Active dans de nombreuses associations, Madame Elizabeth SOMMARO ne souhaite pas se représenter au comité de l'ARA, dont elle a fait partie depuis 2010. Nous la remercions pour son engagement et pour tout le travail qu'elle a accompli au sein de notre association. Nous la regretterons, tout en sachant que nous pourrions toujours compter sur elle pour un coup de main ici ou là lors de nos futures manifestations. Merci de tout cœur, Liz !

SANITAIRES - FERBLANTERIE
**INSTALLATIONS, DEPANNAGES
ET ETUDES DE PROJETS**

DALLAIS SA

26, av. Petit-Senn
1225 Chêne-Bourg
T : 022 348 61 91
F : 022 348 20 28
www.dallais.ch

nos véhicules roulent au gaz naturel

Monsieur Bruno da Silva, nouveau Conseiller administratif de Thônex

Président du Conseil municipal en 2019-2020, M. Bruno da SILVA a été élu au Conseil administratif en mars 2020. Il a repris les dicastères de M. Philippe DECREY, à savoir la mobilité, la cohésion sociale et la culture.



MM. Marc KILCHER et Pascal UEHLINGER (ce dernier par ailleurs Maire en 2020-2021) ont été réélus, en conservant leurs dicastères, pour M. KILCHER écoles, jeunesse, sport, sécurité, économie et espaces publics et, pour M UEHLINGER, finances, travaux et urbanisme.



Non aux hausses d'impôt pour les copropriétaires de PPE !

Du 18 juin au 31 juillet 2020, le Conseil d'Etat a mis en consultation un avant-projet de loi portant sur la méthode d'évaluation fiscale des immeubles.

Faisant partie des structures consultées, la Chambre genevoise immobilière (CGI) a qualifié cet avant-projet d'« attaque sans précédent contre la propriété de son (propre) logement », ceci après que sa commission fiscale ait évalué les 290 pages que comptaient cet avant-projet et ses pièces annexes³.

Après cette phase de consultation, le Conseil d'Etat a revu certains détails et c'est maintenant à la commission des finances du Grand Conseil de se pencher sur le projet, éventuellement en le modifiant encore avant qu'il ne soit soumis au vote du parlement, probablement dans le courant de l'année prochaine.

Or qu'implique ce projet de loi pour les propriétaires d'appartement occupant leur logement ? Prenons l'exemple d'un appartement « moyen » à Apollo, un quatre-pièces, qui serait - cas assez typique - occupé depuis fort longtemps par un couple de copropriétaires aujourd'hui retraités. Supposons que sa valeur fiscale, selon la dernière majoration qui remonte à 2018, soit de CHF 250'000 et de CHF 150'000 après l'abattement de 40%, avec une valeur locative fixée à CHF 11'000⁴.

La nouvelle méthode d'évaluation figurant dans le projet se fonderait sur le prix moyen des transactions récentes pour un objet semblable dans le même quartier, en quelque sorte une « valeur vénale » qui, pour le quatre-pièces en question, pourrait atteindre CHF 800'000, avec un abattement pour vétusté qui serait dorénavant plafonné à 30% et non plus à 40%. Ainsi, l'estimation fiscale après abattement serait de CHF 560'000 au lieu de CHF 150'000 soit, d'un seul coup de crayon, une augmentation de CHF 410'000 de la fortune de ce couple de retraités !

Certes des « mesures d'accompagnement » sont prévues, mais sous forme d'une légère baisse du barème général de l'impôt sur la fortune, dont bénéficieraient tous les contribuables genevois payant cet impôt et non spécifiquement ceux visés par ce projet de loi. La déduction sociale sur la fortune, actuellement de CHF 164'000 pour un couple, pourrait être augmentée. Il est toutefois à relever que certaines de ces mesures d'accompagnement ne seraient que temporaires.

Aussi, il paraît déjà assuré que les propriétaires de PPE occupant leur appartement, dont certains disposent de peu de moyens, verront leur imposition sur la fortune augmenter sensiblement. Beaucoup de familles modestes, ne payant jusqu'à présent pas d'impôt sur la fortune, pourraient s'y trouver dorénavant astreints.



Tous les copropriétaires de la Résidence Apollo sont concernés par cette augmentation d'impôt qui se profile à l'horizon !

A moins que la loi définitive ne soit très édulcorée par rapport à ce que l'on connaît du projet initial, un référendum sera très vraisemblablement lancé, pour lequel il s'agira alors de fortement se mobiliser !

Assainissement énergétique des bâtiments : nouvelles exigences

Lors de rénovations d'installations de chauffage d'une certaine puissance alimentées par des combustibles fossiles (mazout, gaz), l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) exigeait jusqu'à présent que 30% des besoins énergétiques nécessaires pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) soient assurés par des moyens renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur...).

Si nous n'avons pas pu concevoir et réaliser les travaux permettant de remplir cette condition au moment même de la rénovation de 2014-2015, c'est bien parce qu'elle a été faite dans l'urgence et que l'étude de faisabilité nécessaire portant sur ce complément de travaux n'avait pas encore été réalisée. L'OCEN était au courant de notre situation et se montrait d'ailleurs compréhensif, mais l'obligation de se mettre dès que possible en conformité avec la loi subsistait néanmoins.

³ Documents qui peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12773.pdf>

⁴ Feuille « D » de votre déclaration d'impôt.

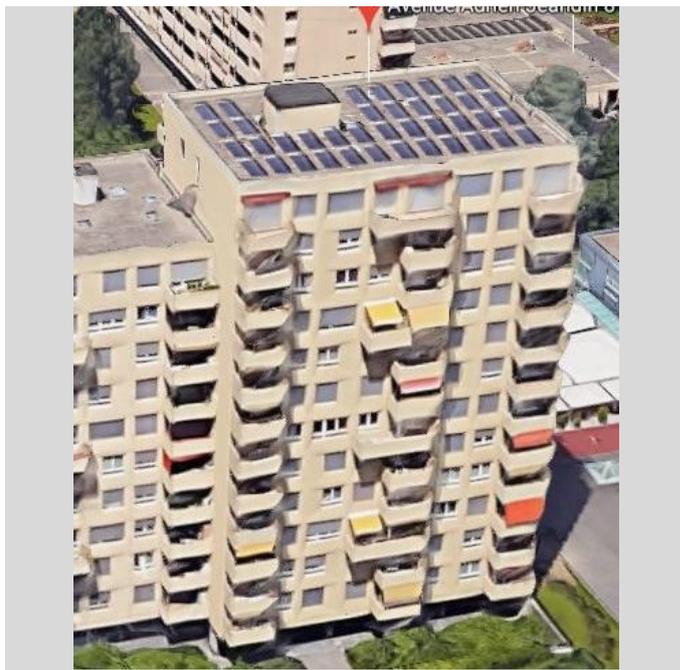
Différentes études de faisabilité ont ensuite été réalisées ces dernières années par notre mandataire le Bureau CONTI⁵, pour aboutir à un projet comprenant des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit, une ventilation hygro-régulée et la valorisation de la chaleur de l'air vicié extrait par la ventilation au moyen d'échangeurs de chaleur et d'une pompe à chaleur, l'ensemble respectant, globalement ainsi que pour chaque montée individuelle que compte la Résidence Apollo, l'exigence selon laquelle 30% de l'énergie nécessaire à la production d'ECS le soit par des moyens renouvelables. Ce projet était sur le point d'être proposé dans plusieurs PPE dès cette année, mais a été mis en attente.

En effet, il est apparu récemment que l'OCEN élabore - et va prochainement rendre publique - de nouvelles directives en matière de performance énergétique des bâtiments, parmi lesquelles :

- Il n'y aura plus d'autorisation donnée dès 2023 ou 2024 pour des chaufferies aux combustibles fossiles (mazout, gaz) lors de remplacements ou de rénovations. En espérant que notre chaufferie durera 20 ans, donc jusqu'en 2034⁶, on sait déjà que celle qui suivra devra fonctionner sans combustibles fossiles : or ce ne sera pas évident.
- Actuellement, un indice de dépense de chaleur (IDC)⁷ ne dépassant pas 600 est toléré sans que différentes mesures d'assainissement énergétique soient imposées ; prochainement, ce seuil pourrait être abaissé à 450. A Apollo, le chiffre moyen de ces dernières années se situe entre 520 et 580 selon les montées ; un IDC de 450, qu'il soit global pour la résidence ou individuel par PPE, ne sera pas facile à atteindre.
- L'exigence de 30% d'énergie renouvelable pour produire l'ECS tomberait⁸ et l'OCEN ne retiendrait que l'exigence, nettement plus sévère, de l'IDC, en laissant aux maîtres d'ouvrage le choix des moyens d'y parvenir, la production d'ECS par des énergies renouvelables restant toutefois un moyen parmi d'autres.
- Il se pourrait que l'on dispose d'un délai jusqu'à 2030 pour atteindre l'IDC requis.

Que faut-il en retenir ?

- Qu'il faut continuer à investir en matière d'assainissement énergétique, dès que l'on en saura plus sur les nouvelles directives de l'OCEN, mais de manière progressive et échelonnée, sans nécessairement attendre 2030.
- Que les investissements au niveau des toits et des sous-stations des PPE individuelles peuvent se poursuivre mais pourraient ne pas suffire ; il faudra peut-être les compléter par des investissements en chaufferie centrale.
- Qu'il faut continuer de prévoir des attributions importantes chaque année au fonds de rénovation des parties communes⁹ car l'investissement, qu'il soit pour une nouvelle chaufferie dans 15 ans ou pour des mesures complémentaires d'ici quelques années, risque d'être important¹⁰.
- Que dans la chaufferie centrale il faut, au titre de mesures dites « conservatoires » et de « réservation de surface », assurer de la place en suffisance pour les futurs équipements qui viendraient compléter ou remplacer les chaudières à combustibles fossiles actuelles.



Des panneaux photovoltaïques (et non thermiques) à Apollo ? Dès que l'on en saura plus sur les nouvelles directives de l'OCEN.

⁵ Bureau qui a conçu la rénovation de la chaufferie et des sous-stations en 2014-2015, puis suivi les chantiers de leur réalisation.

⁶ La précédente avait duré 10 ans...

⁷ Indice qui mesure la consommation d'énergie pour produire le chauffage et l'eau chaude, corrigé pour les variations climatiques (hivers froids ou doux), par m2 de surface habitable et par an.

⁸ On ne peut pas faire le reproche à l'OCEN de changer constamment les règles du jeu ; l'exigence de 30% d'ECS par des énergies renouvelables date de bon nombre d'années déjà.

⁹ Essentiellement destiné au parc et à la chaufferie, le garage disposant déjà d'un fonds dédié.

¹⁰ Sans oublier le parc, dans lequel il faudra beaucoup investir afin de le rénover en profondeur, et auquel le fonds de rénovation des parties communes (hors garage) est également destiné.

A propos de l'ARA

L'Association Résidence Apollo (ARA) est une association à but non lucratif au sens des articles 60 ss du Code civil. L'ARA est reconnue en tant qu'association de quartier par la mairie de Thônex. Les statuts, le procès-verbal de la dernière assemblée générale, les comptes et le budget peuvent être consultés sur le site Internet www.apexserv.com/ARA/documents.

Sont membres de droit de l'ARA : les copropriétaires, qu'ils habitent ou non APOLLO, et les habitants, qu'ils soient ou non copropriétaires.

Tous, membres et non membres, sont les bienvenus à nos manifestations !

Merci à nos donateurs et annonceurs grâce auxquels l'ARA ne demande pas de cotisation à ses membres. Celles et ceux qui trouvent notre activité utile peuvent toutefois nous aider à couvrir nos modestes frais en faisant un don à : Association Résidence Apollo, Postfinance IBAN CH17 0900 0000 1447 5740 2.



c'est...

d'informer la régie et le concierge lors de travaux de rénovation privatifs, de protéger le hall, les paliers et les ascenseurs, d'informer vos voisins de la nature et la durée des travaux au moyen d'une affiche dans le hall d'entrée, de limiter les travaux bruyants aux heures admises et en semaine ;

de tenir les chiens en laisse, y compris à l'intérieur des immeubles, sur les paliers et dans l'ascenseur ; de ne pas les promener dans le parc hors des chemins, ne pas leur permettre de souiller les colonnes sous les immeubles ; de leur faire faire leur promenade « hygiénique » uniquement sur l'espace qui leur est réservé côté rue ; d'utiliser sachets pour déjections canines.

de stationner les deux-roues motorisés sur les emplacements qui leur sont réservés derrière les immeubles ; d'informer vos visiteurs en deux-roues motorisés de l'existence ces emplacements ;

de garer sa voiture au garage au lieu de squatter les places de parking visiteurs le soir et le week-end, là où nos visites en ont particulièrement besoin ; de ne pas louer sa place au garage pour ensuite devoir garer sa voiture à l'extérieur ;

d'attendre d'être sorti de l'immeuble ou rentré chez soi pour allumer sa cigarette afin de ne pas enfumer les paliers, l'ascenseur et les escaliers ;

de ne pas nourrir les pigeons ;

de ne pas laver les balcons à grande eau ; de les garder libres de meubles et d'encombrants causant une gêne visuelle ; de respecter les teintes admises pour les tentes solaires ;



L'assurance

d'un bon conseil



Agence principale de Thônex

Enrico Castelli

Conseiller

Rue de Genève 125, 1226 Thônex

T 022 860 85 05

M 078 879 62 33

enrico.castelli@axa.ch



de ne pas jeter ses mouchoirs, **masques** et autres déchets dans le parc, dans le hall d'entrée, dans l'ascenseur...mais les mettre dans une poubelle, et de préférence sa propre poubelle.

...enfin surtout un état d'esprit, une bonne foi et une bonne volonté qui font qu'au quotidien, on adopte tout naturellement un comportement respectueux du concierge, des nettoyeurs, de ses voisins.

DCL